



MANZIAT INFOS

Journal Municipal Quadrimestriel – Juin 2017 – N° 36
www.manziat.fr

Fleurissement

NOTRE COMMUNE RECOMPENSÉE !

Le 1^{er} avril 2017, à la salle des fêtes de Péronnas, le comité départemental de fleurissement de l'AIN remettait aux lauréats, en présence de Damien ABAD, président du conseil départemental, les prix du palmarès 2016. Monsieur le maire avait décidé d'inscrire la commune de MANZIAT au concours 2016 organisé par le comité dans la catégorie « prix de l'aménagement paysager » et dans la catégorie « village fleuri communes de 1 000 à 2 000 habitants ». Les résultats ont été à la hauteur puisque la commune a reçu **le prix de l'aménagement 2016** pour ses agencements du cœur village, de l'espace du chêne et de la place du marché (kiosque). Un sixième prix a également été décerné concernant le fleurissement de la commune dans sa catégorie.

Un grand merci aux agents communaux et aux bénévoles, qui, sous l'impulsion de Jean LAURENT, participent à l'embellissement de la commune. Cette équipe est très sympathique et motivée alors si vous avez la main verte n'hésitez-pas à les rejoindre en prenant contact avec la mairie.

Monsieur le maire était accompagné à cette cérémonie de Daniel BORJON et de Bernard BERRY, tous deux bénévoles.



Sommaire

Fleurissement	01
CLES / Assainissement / Bâtiments	02
Bâtiments / Bibliothèque / Mairie	03
Communication-Manifestations	04
Séance du conseil du 22/02/2017	05
Séance du conseil du 29/03/2017	06
Séance du conseil du 26/04/2017	08
Séance du conseil du 31/05/2017	10

Commission CLES

FORMATION INFORMATIQUE

Cette année, les cours se sont déroulés de novembre 2016 à mars 2017. Une vingtaine de personnes y a participé. Bien que l'effectif soit légèrement en baisse, les stagiaires semblent avoir apprécié les cours. Comme les années précédentes, des cours de formation à l'informatique vous seront proposés au cours de l'année 2017-2018.

Les modules seront les suivants :

- ◇ débutants (8 séances)
- ◇ gestion des fichiers et classement de photos (6 séances)
- ◇ tableur (4 séances)
- ◇ initiation à Internet et gestion mail (4 séances)



Nouveauté :

Une formation sur tablette (Androïd) est envisagée. Pour cela, nous espérons trouver une personne susceptible de pouvoir nous assister en participant soit à nos cours soit à l'élaboration d'un document de formation. Toute personne souhaitant nous aider peut nous joindre par mail, à l'adresse suivante :

informatique.manziat@gmail.com. Le nombre de séances sera de 4.

Les inscriptions se font pour 1 ou 2 modules par an.

Suivant nos disponibilités, nous pensons offrir, à ceux qui ont déjà eu une formation, la possibilité d'intervenir au coup par coup sur leurs problèmes spécifiques en prenant rendez-vous dans un créneau horaire à définir.

Pour le bon déroulement de ces stages, une préinscription en mairie sera nécessaire afin de valider celle-ci le jour de la réunion d'information dont la date vous sera communiquée ultérieurement.

Commission Assainissement

STEP

La station d'épuration de MANZIAT a été construite en 2015 et a été réceptionnée définitivement début 2016. Suite à la réalisation de ce nouvel équipement, la commune n'ayant pas de personnel compétent en matière de traitement des eaux usées, il a fallu fin 2015 trouver un délégataire pour faire fonctionner cette usine. Après une mise en concurrence, comme l'impose le code des marchés publics, c'est la société SAUR qui a remporté le marché de délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 octobre 2015, arrivera à échéance le 30 septembre 2025.

Tous les ans, la SAUR doit fournir à la commune le rapport annuel du délégataire. Il nous a paru intéressant d'en extraire quelques chiffres clés pour l'année 2016 : 19 550 ml de réseaux, 869 branchements, 3 050 eq/hab de traitement station, 235 739 m³ épurées (alors que seulement 100 000 m³ sont facturés aux consommateurs), 33 000 tonnes de boue évacuées vers le compostage.

La station étant auto surveillée 24h/24h, on remarque lors des épisodes pluvieux que les débits entrant au niveau de la station augmentent très nettement, ce qui démontre bien qu'il y a beaucoup trop d'intrusion d'eau claire (chenaux, infiltrations) dans nos réseaux (presque 136 000 m³).



Commission Bâtiments

CIMETIÈRE

Suite à des demandes de plus en plus fréquentes concernant les cavurnes, les élus ont décidé d'aménager un espace dédié à ce type de sépultures. Il se situera au sud-est du cimetière. Afin de préparer cet emplacement, le mur d'enceinte va être rénové, une tombe déplacée et une autre décalée. Le cavurne est un petit caveau spécialement dédié à l'accueil des urnes contenant les cendres des défunts crématisés. A l'inverse du columbarium qui est collectif, le cavurne requiert une tombe individuelle.



Commission Bâtiments

TENNIS

Depuis la création du club de tennis de Manziat en 1981, les courts installés depuis l'origine à «Chassagne» ont subi pendant ces 35 ans, les piétinements et les courses des joueurs ainsi que les différentes conditions climatiques : chaleur, froid, pluie et inondations de la Saône. Malgré une rénovation en 2005, l'état actuel des deux courts nécessitait une réfection car une simple rénovation était techniquement jugée insuffisante.

Depuis quelques temps déjà, le Conseil Municipal avait opté pour une meilleure implantation des courts sur l'Espace du Chêne. Cette nouvelle implantation, à côté du gymnase permet de disposer de plus de confort avec les douches et toilettes de ce dernier, et permet également d'apporter une meilleure sécurité d'accès, notamment pour les jeunes licenciés devant se déplacer seuls à vélo, jusqu'à Chassagne.

Comme pour chaque projet d'investissement, la partie du dossier la plus exigeante est le financement. Il fallait pouvoir compter sur des subventions pour que le projet soit réalisable. La mairie a déposé plusieurs demandes de subvention et avec la participation de 20% de l'Etat et de 15% du Département sur un coût total prévisionnel de 88 522,80 €, le projet pouvait devenir réalité. Grâce à ces subventions et à de l'autofinancement, la remontée des courts de tennis sur l'Espace du Chêne a été inscrite au Budget 2017. Les travaux ont commencé début mai et devraient s'achever vers la fin de l'été.



Bibliothèque

HORAIRES D'ÉTÉ :

La bibliothèque municipale sera fermée à partir du 10 juillet 2017. Elle réouvrira ses portes les samedis à partir du 22 juillet 2017 puis complètement à partir du 6 septembre aux horaires habituels.

ANIMATIONS CULTURELLES :

Comme les 2 années précédentes, la Communauté de Communes assurera pour 2017 le financement d'animations culturelles. Cette année les bibliothèques de Manziat et de Feillens se regroupent pour vous proposer, gratuitement, à l'Espace du Chêne, **le samedi 21 octobre** :

- un spectacle pour les enfants à 17h, intitulé "Pamela"
 - un spectacle pour adultes à 20 h intitulé "Madame"
- Ces spectacles sont produits par la compagnie La Lune à l'Envers de Bourg en Bresse.
Réservez dès à présent cette date !



Infos Mairie

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 3 juillet au 25 août inclus,
le secrétariat de la Mairie sera ouvert :
- de 9h à 12h les lundis, jeudis et vendredis
- de 9h à 12h et de 14h à 18h les mercredis



Commission Communication / Manifestations

VENDANGES DE L'HUMOUR

A vos agendas !

Jeanfi Janssens, la nouvelle coqueluche des Grosses Têtes, sera à Manziat **le mercredi 29 novembre 2017** dans le cadre du festival des Vendanges de l'Humour. Les billets seront en vente courant septembre. Comme l'année dernière, les Manziatis bénéficieront d'un tarif préférentiel.



FESTIVAL
LES VENDANGES
DE L'HUMOUR

DU 10 NOVEMBRE AU 02 DECEMBRE 2017



FACEBOOK

N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page « Mairie de Manziat ».

La page créée depuis plusieurs mois compte maintenant presque 300 abonnés qui consultent l'actualité de notre commune et de nombreuses informations pratiques.

J'AIME MA VILLE
JE RESTE CONNECTÉ



SITE INTERNET

Le site internet de la commune a été visité 73 fois par jour en moyenne sur 2016. La tendance reste la même pour ce début d'année.

Ce site a pour objectif de permettre une grande transparence dans le suivi de la gestion municipale et d'accéder facilement aux différents services proposés par la commune.

C'est également un moyen de communication mis à la disposition de notre tissu associatif très actif, par la mise en avant de leurs manifestations.

Séance du Conseil Municipal du 22 février 2017

Membres en exercice : 19
Absents excusés: DURUPT Nadège

➤ Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2017: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec une abstention d'un conseiller alors absent.

M. le Maire revient sur l'article paru dans Le Progrès au sujet des dégâts causés sur la clôture d'un voisin de la salle des fêtes à l'occasion du bal des conscrits. M. le Maire a été surpris par les déclarations du riverain alors qu'il lui a rendu visite le lendemain du bal pour faire le point avec lui et qu'il a bien été convenu que ce type d'incivilité était bien difficile à contrôler. D'autres actes de malveillances se produisent sur la commune en dehors de tout type de manifestation, ces faits sont absolument intolérables mais malheureusement les fautifs sont rarement identifiés. Il tient à préciser que comme demandé par la commune, les conscrits avaient mobilisé plus de quarante personnes pour assurer la sécurité du bal. Cependant ces personnes ne peuvent pas être derrière tout le monde. Les conscrits sont allés à la rencontre du riverain et lui ont proposé de lui payer les dégâts, comme ils l'avaient déjà fait l'an passé.

1) Désignation d'un délégué pour l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA

M. le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 240 actions. Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui la représentera au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires. Ce délégué devra présenter au moins une fois par an au conseil municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SEMCODA.

Cinq délégués des communes actionnaires représentent l'ensemble des communes actionnaires au Conseil d'administration. Il s'agit des représentants des communes de Belley, Bourg en Bresse, Izernore, Meximieux et Saint-Genis-Pouilly, désignés par les Assemblées spéciales des communes actionnaires qui se sont réunies les 22 avril 2014 et 26 juin 2015.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Vu les articles : L 1522-1 - L 1524-5 et L 2122-21 du CGCT ;

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, le conseil municipal :

- désigne M. le Maire, LARDET Denis, comme représentant de la Commune de MANZIAT à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA ;

- prends acte de la représentation des 208 communes actionnaires au conseil d'administration de la SEMCODA pour les représentants des communes de Belley, Bourg en Bresse, Izernore, Meximieux et Saint-Genis-Pouilly ;

- désigne M. le Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

2) Désignation d'un suppléant pour siéger à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Par délibération du 23 novembre 2016, le Conseil municipal a désigné Luc VOISIN comme représentant de la commune de Manziat au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT). Elle a pour mission de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes. Il faut maintenant désigner un suppléant pour cette commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-21 ;

Vu l'article 59 XII de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, désigne Stéphanie BERNARD comme suppléant de la commune de Manziat au sein de la CLECT.

3) Désignation des représentants de la commune aux commissions de la CCPBPV

Chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux dispose d'un siège dans chacune des nouvelles commissions et peut désigner un élu qui n'a pas la qualité de délégué communautaire. A l'unanimité, les conseillers municipaux se répartissent comme suit au sein des commissions :

- ◇ Economie : Arnaud COULON
- ◇ Aménagement de l'espace : Denis CATHERIN
- ◇ Finances : Florence BERRY
- ◇ Assainissement : Luc VOISIN
- ◇ Solidarité : Stéphanie BERNARD
- ◇ Bâtiments : Denis LARDET
- ◇ Environnement : Thierry BOYAT
- ◇ GEMAPI Hydraulique agriculture : Jean LAURENT
- ◇ Jeunesse petite enfance : Stéphanie BERNARD
- ◇ Sports : Christian CATHERIN
- ◇ Tourisme patrimoine culture : Daniel RHORBACH
- ◇ Affaires générales : Denis LARDET
- ◇ Communication : Stéphanie BERNARD

4) Attribution d'une subvention exceptionnelle à Bouche à Oreille

M. le Maire informe les membres du Conseil du courrier de l'association Bouche à oreille en date du 7 décembre 2016 sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'organisation de son 10^e anniversaire. Cette demande a été examinée par la Commission CLES qui s'est assurée que le dossier de demande de subvention était complet.

Vu la délibération conseil municipal du 22 avril 2015 définissant la subvention exceptionnelle ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle adressée par Bouche à oreille pour l'organisation de son 10^e anniversaire ;

Considérant que cette manifestation répond au critère de « anniversaire de création » ;

Considérant la proposition des membres de la Commission CLES d'attribuer les subventions exceptionnelles de 200€ à Bouche à oreille ;

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, valide le montant proposé par la Commission CLES et autorise M. le Maire à procéder au versement de la subvention de 200€ à Bouche à oreille.

5) Décisions du Maire : renouvellement des baux des mares

En vertu de la délibération du 16/04/2014, M. le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, il devra rendre compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ».

Il informe donc le Conseil qu'il a remis en location le Bief du Muselet pour une durée de 6 ans moyennant une redevance annuelle de 130€, et qu'il a transféré la convention de location des mares de l'association du Goujon à l'association Le Goujon de la Loeze, dans les mêmes conditions moyennant une redevance annuelle de 100€ revalorisée base 2013.

Questions diverses

-Des tableaux récapitulatifs des coûts des associations, du gymnase, de la salle des fêtes et de la maintenance générale pour l'année 2016 sont présentés au conseil. Le prochain conseil sera en effet le moment de voter le budget 2017.

-M. le Maire rappelle au conseil la cérémonie du 19 mars qui aura lieu à 11h et invite tous ceux qui le peuvent à être présents.

-La cérémonie de remise des cartes électeurs aura finalement lieu le samedi 18 mars à 11h.

-Les cars Michel ont remercié la commune pour le bon déroulement de leur repas de la Saint Valentin le 14 février à la salle des fêtes, qu'ils souhaitent réitérer l'an prochain.

-La société Valorem fera passer une nouvelle lettre d'information qui sera distribuée avec le Manziat infos. Depuis 2013, les élus échangent régulièrement en conseil municipal sur ce sujet, ces échanges sont retranscrits dans des comptes rendus qui sont diffusés dans chaque boîte aux lettres via le Manziat infos,

l'information est donc régulière.

Les élus qui ont pu se rendre disponibles ont une nouvelle fois rencontré l'association RUDI « Riverains Unis Défense Intérêts » à leur demande le 1^{er} février. Les membres de cette dernière ont toujours soutenu, lorsqu'ils ont été reçus en mairie, qu'ils n'étaient pas contre les éoliennes mais voulaient des discussions constructives. Au vu des retours suite à leur réunion publique, certains élus trouvent, au final, qu'il est difficile de savoir ce que veut réellement l'association.

M. le Maire rappelle que c'est le préfet qui autorise ou n'autorise pas l'installation d'un parc éolien.

Une réunion aura lieu le 8 mars, à Bâgé la Ville, entre les élus des quatre communes concernées par le projet éolien, afin de faire le point. Tous les conseillers sont conviés.

Comptes rendus des commissions :

⇒ **Commission assainissement/environnement** : Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN :

Luc VOISIN revient sur la dernière réunion de la commission et la corvée qui a été réalisée pour déplacer des arbustes. Il rappelle que l'interdiction des produits phytosanitaires pour la commune a des répercussions sur les particuliers car il leur est formellement interdit d'utiliser des pesticides sur le domaine public, comme pour désherber des fossés. La commission rencontrera rapidement le responsable des agents techniques pour faire le point.

Thierry BOYAT propose d'organiser une matinée de nettoyage des abords des grandes voies, avec les conseillers et la population volontaire, le 11 mars. Il souhaiterait que cette démarche permette de fédérer un groupe qui pourrait faire de telles actions ponctuellement.

⇒ **Commission Communication** : Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN : Stéphanie BERNARD rappelle que le Manziat Infos devra être distribué le week-end du 25 février.

Elle revient sur le bilan des Vendanges de l'humour qui est globalement satisfaisant. L'association propose donc un nouvel artiste pour l'année 2017, Jeanfi Jansses, qui commence à se faire connaître, et qui se produirait un mercredi soir, avec des places à 20€ pour les adultes, sans tarif Manziaty cette fois.

⇒ **Commission CLES** : Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH :

Agnès CATHERIN revient sur l'organisation du banquet des aînés du 2 avril par le CCAS. Elle a participé à l'assemblée générale des donneurs de sang qui s'inquiètent de la baisse des dons. Elle a rencontré une personne qui souhaite créer une association de Zumba, Hip hop et pilate à Manziat et souhaiterait utiliser la salle des fêtes pour les cours.

⇒ **Commission Voirie** : Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN :

Jean LAURENT revient sur l'élargissement de l'entrée du chemin effectuée au Pont des Gours, la réfection du fossé route de Chevroux, la réparation du regard aux feux, la repose du coussin berlinois, la création du réseau d'eaux pluviales au lotissement lors de la reconstruction d'une maison. Il précise qu'il a de nouveau relancé la Socafil pour la route du Chêne que l'entreprise n'arrive pas à faire correctement.

⇒ **Commission Urbanisme** : Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT :

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme. Il revient sur un projet de 20 à 40 logements route de Chevroux qui lui a été présenté pour recueillir l'avis du conseil. Tous les conseillers sont unanimes et sont opposés à la réalisation d'un tel projet, d'autant plus que des projets de lotissements sont déjà en cours de réalisation ou d'étude.

Denis CATHERIN informe également le conseil que le POS de la Commune, qui devait être caduc en mars 2017, restera en fait en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019 conformément à la toute nouvelle Loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017.

Il revient enfin sur la question des toits terrasses végétalisés, interdits par notre POS, mais désormais autorisés par la loi Grenelle 2.

⇒ **Commission Bâtiments** : Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH :

Denis CATHERIN revient sur les travaux de la façade arrière du mur de la mairie.

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2017

Membres en exercice : 19

Absents excusés : ARNAL Stéphane, DURUPT Nadège. / Pouvoirs : ARNAL Stéphane à LARDET Denis.

➤ Procès-verbal de la séance du 22 février 2017: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

M. le Maire remercie les élus qui ont pu se rendre disponibles pour mettre sous plis les 1 507 cartes électorales le 14 mars, et ceux qui étaient présents le 18 mars pour la remise des cartes aux jeunes électeurs.

Il remercie les membres du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires pour leur présence à la remise de galons aux pompiers, eux qui rendent un grand service à la population.

Il remercie tous les élus qui étaient présents à la journée de nettoyage de la commune le 11 mars, et ceux qui ont assisté à la cérémonie du 19 mars. Il rappelle à tous l'importance d'être présents aux cérémonies de commémoration.

1) Avis sur la deuxième étude préalable à l'épandage des eaux résiduaires de l'entreprise SIAC DESY

La commune doit faire connaître à la Préfecture son avis sur le dossier d'épandage des eaux résiduaires de SIAC DESY. Il s'agit pour l'entreprise de faire étendre ses eaux industrielles qui n'ont pas été dimensionnées dans la nouvelle station d'épuration car au moment de la phase d'étude, l'entreprise avait choisi de s'assainir de manière autonome.

Le 1^{er} dossier ayant été rejeté, un deuxième a été transmis.

M. le Maire a transmis ce dossier aux conseillers pour étude préalable. Il précise qu'il a attiré l'attention de la Préfecture sur la page 30 du dossier. Il y est inscrit que deux solutions sont envisageables pour une filière alternative de traitement, dont le traitement par la station d'épuration de Manziat moyennant une convention. Or la station d'épuration de Manziat n'a pas été dimensionnée pour recevoir les effluents de l'entreprise SIAC

DESY, qui a toujours émis le souhait de s'assainir de façon autonome. Il a donc émis des réserves concernant cette alternative, même temporaire, ne pouvant affirmer que cette solution puisse être retenue le cas échéant et qu'elle devrait quoiqu'il arrive être validée par le délégataire de la station.

A mains levées et à l'unanimité, les conseillers émettent des réserves au dossier présenté par SIAC DESY, notamment en sa page 30 en ce que la commune ne peut pas garantir que la station d'épuration pourra traiter ses effluents en cas de besoin.

2) Approbation du compte administratif 2016 du budget assainissement

M. le Maire présente le compte administratif 2016 du budget assainissement en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2016.

Il présente les tableaux et la note de synthèse qui ont été préalablement envoyés aux conseillers.

Le compte administratif fait ressortir des dépenses de 162 602.31€ et des recettes de 361 116.52€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 312 341.72€ et des recettes de 531 910.49€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 198 514.21€, pour un résultat cumulé excédentaire de 264 586.07€. L'excédent d'investissement de l'année 2016 s'élève à 219 568.77€, pour un résultat cumulé excédentaire de 35 034.48€.

M. le Maire se retire alors afin de procéder aux votes. Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 de l'assainissement.

3) Approbation du compte de gestion 2016 du budget assainissement

M. le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget

assainissement en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2016. Le compte de gestion, identique au compte administratif, fait ressortir des dépenses de 162 602.31€ et des recettes de 361 116.52€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 312 341.72€ et des recettes de 531 910.49€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 198 514.21€, pour un résultat cumulé excédentaire de 264 586.07€. L'excédent d'investissement de l'année 2016 s'élève à 219 568.77€, pour un résultat cumulé excédentaire de 35 034.48€.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, reconnaît l'identité du compte administratif et du compte de gestion 2016 de l'assainissement présenté par le Trésorier et l'approuve.

4) Affectation de résultat 2016 du budget assainissement

M. le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 198 514.21€, pour un résultat cumulé excédentaire de 264 586.07€ dont 247 898.63€ sont reportés en fonctionnement et 16 687.44€ affectés au 1068.

- L'excédent d'investissement de l'année 2016 s'élève à 219 568.77€, pour un résultat cumulé excédentaire de 35 034.48€ qui est reporté en investissement.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2016 du budget assainissement.

5) Vote du budget Assainissement primitif 2017

M. le Maire présente le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2017, en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, qui sont prévues. Il présente les tableaux et la note de synthèse qui ont été préalablement envoyés aux conseillers.

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 515 040.63€ et celui de la section d'investissement à 646 938.59€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 363 512.67€. L'excédent cumulé de fonctionnement de 264 586.07 € est reporté en fonctionnement pour 247 898.63€ et affecté en recettes d'investissement au 1068 pour 16 687.44€.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 de l'assainissement.

6) Approbation du compte administratif 2016 du budget principal

M. le Maire présente le compte administratif 2016 du budget Commune en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2016. Il présente les tableaux qui ont été préalablement envoyés aux conseillers.

Le compte administratif fait ressortir des dépenses de 960 940.69€ et des recettes de 1 155 914.77€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 334 965.01€ et des recettes de 232 868.53€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 194 974.08€, pour un résultat cumulé excédentaire de 512 023.73€. Le déficit d'investissement de l'année 2016 s'élève à 102 096.48€, pour un résultat cumulé excédentaire de 15 544.72€.

M. le Maire se retire alors afin de procéder au vote. Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2016.

7) Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal

M. le Maire présente le compte de gestion 2016 du budget Commune en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2016.

Le compte de gestion, identique au compte administratif, fait ressortir des dépenses de 960 940.69€ et des recettes de 1 155 914.77€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 334 965.01€ et des recettes de 232 868.53€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 194 974.08€, pour un résultat cumulé excédentaire de 512 023.73€. Le déficit d'investissement de l'année 2016 s'élève à 102 096.48€, pour un résultat cumulé excédentaire de 15 544.72€. Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, reconnaît l'identité du compte administratif et du compte de gestion 2016 de la commune présenté par le Trésorier et l'approuve.

8) Affectation de résultats 2016 du budget principal

M. le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 s'élève à 194 974.08€, pour un résultat cumulé excédentaire de 512 023.73€ reporté en fonctionnement ;

- Le déficit d'investissement de l'année 2016 s'élève à 102 096.48€, pour un résultat cumulé excédentaire de 15 544.72€ reporté en investissement.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2016 du budget de la commune.

9) Vote des taux de taxes 2017

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de reconduire, pour l'année 2017, les taux votés précédemment, à savoir :

⇒ T.H. : 12.29 %

⇒ T.F.P.B. : 12.08 %

⇒ T.F.P.N.B. : 51.07 %

10) Vote du budget principal primitif 2017

M. le Maire présente le budget primitif de la Commune pour l'année 2017, en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, qui sont prévues. Il présente les tableaux qui ont été préalablement envoyés aux conseillers.

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 1 790 171.33€ et la section d'investissement à 933 728.97€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 641 072.03€. L'excédent cumulé de fonctionnement de 512 023.73€ est intégralement reporté en fonctionnement.

Vu l'important virement entre sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil décide, à l'unanimité, d'amortir en une seule fois la participation de la commune à la construction du gymnase, dont l'amortissement était prévu sur 5 ans, avec 1^{er} amortissement en 2016. Ce sont donc 202 602.22€ qui sont inscrits pour solder l'amortissement de cette participation.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 de la commune.

11) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association FLOWER

Une seconde subvention exceptionnelle est votée en même temps que le budget 2017. L'association Flower a déposé un dossier en date du 15 mars 2017 pour l'organisation de son concert. Cette demande a été examinée par la Commission CLES qui s'est assurée que le dossier de demande de subvention était complet et bien exceptionnel.

Vu la délibération conseil municipal du 22 avril 2015 définissant la subvention exceptionnelle ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle adressée par Flower ;
Considérant que cette manifestation répond au critère de « réalisation d'une manifestation ou d'une action d'envergure ouverte à tout public dont le financement et l'action sont clairement identifiables » ;

Considérant la proposition des membres de la Commission CLES d'attribuer les subventions exceptionnelles de 200 € à Flower ;

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, valide le montant proposé par la Commission CLES et autorise M. le Maire à procéder au versement de la subvention de 200 € à Flower.

Questions diverses

-M. le Maire revient sur la problématique de la fixation des taux de taxes intercommunales par la nouvelle communauté de communes. Il rappelle que la CC du Pays de Bâgé était en fiscalité professionnelle unique, percevant les impositions économiques et une petite partie de taxes locales (TH 6.26%, TFB 0%, TFNB 17.78%) et les communes la majorité des taxes locales, une allocation compensatrice étant versée aux communes.

La CC de Pont de Vaux était en taxe additionnelle, la CC votant ses propres taux de taxes locales (TH 11.64%, TFB 4.69%, TFNB 17.39%), qui s'ajoutaient aux taxes communales.

La nouvelle CC Pays Bâgé Pont Vaux aurait pu opter pour un régime d'harmonisation des taux de taxes avec neutralisation fiscale visant à modifier les allocations compensatrices et les taux de taxes communales de manière inversement proportionnelle pour qu'au final le contribuable paie en tout la même chose. Mais la minorité de blocage des 1/3 a opéré et l'option a été rejetée. C'est donc le droit commun qui s'applique, en faisant une moyenne entre les taux de taxes très bas de la CC Pays Bâgé (qui tirait l'essentiel des revenus des impositions professionnelles) et ceux plus élevés de la CC Pont de Vaux. Soit au final une hausse des taux de taxes pour les habitants de l'ancienne CCPB et une baisse pour ceux de l'ancienne CCPV (TH 8.33%, TFB 1.81%, TFNB 17.39%). Cette

augmentation des taux pour la CCPB et diminution pour la CCPV sera lissée sur 12 ans. Cela paraît un comble pour les élus, sachant que la CCPV arrive à un taux d'endettement bien supérieur à celui de la CCPB. M. le Maire remercie Luc VOISIN et les conseillers communautaires qui ont œuvré à ses côtés dans différentes commissions afin que la neutralisation soit mise en place, même si malheureusement les élus de l'ex CC de Pont de Vaux en ont décidé autrement. Il rappelle que le président Guy BILLOUDET est très déçu que la neutralisation n'ait pas été actée.

-M. le maire a reçu le président de l'Union commerciale de Pont de Vaux, le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et une représentante du Syndicat Bresse-val de Saône, pour l'opération chèque cadeaux qu'ils ont créée. Ces représentants souhaiteraient que quelque chose de similaire se mette en place à Manziat. Une réunion sera organisée avec les commerçants.

-Il a reçu les représentants du Comité du Boudin, de l'Union Musicale et de l'Amicale Boule pour parler du bal du boudin qui les inquiète. Ils ont proposé de tester une entrée à la manière des boîtes de nuit avec impossibilité de ressortir et accès extérieur dans la cour pour les fumeurs, afin d'éviter les rassemblements sur le parking.

-La réunion entre les quatre communes concernées par les éoliennes et leurs élus a eu lieu à Bâgé la Ville le 8 mars. Il en est ressorti que Valorem doit donner plus d'informations à la population et aux élus, leur communication étant insuffisante. Un courrier en ce sens signé des quatre maires leur a été adressé.

-M. le Maire remercie la Paroisse de participer au financement de la réparation de la cloche de l'église à hauteur de 500 €.

M. le Maire et Agnès CATHERIN ont participé au conseil d'école qui s'est bien déroulé.

-Il rappelle que Guy BROYER a été engagé pour pallier à l'absence de Philippe FERRAND.

-Il rappelle également que la commune ne peut plus faire les cartes d'identité, seules les communes équipées du dispositif de prise d'empreintes digitales le pouvant, soit Pont de Vaux ou Mâcon pour les plus proches, ceci étant imposé par la loi au grand regret de M. le maire.

Comptes rendus des commissions :

⇒ **Commission CLES** : Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH : Agnès CATHERIN rappelle qu'elle a assisté à deux baptêmes républicains.

Deux réunions du CCAS ont eu lieu pour voter le budget et préparer le repas des anciens qui aura lieu le 2 avril et devrait comporter 128 invités et 15 conjoints, hors désistements.

⇒ **Commission Communication** : Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN : Stéphanie BERNARD précise que les devis pour le feu d'artifice de la fête patronale sont en cours, et que la date des Vendanges de l'humour a été validée au 29 novembre.

⇒ **Commission assainissement/environnement** : Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN : Luc VOISIN remercie Thierry BOYAT pour son implication dans la journée de nettoyage de la commune. Il rappelle que la commission est conviée le 10 avril pour rencontrer le maître d'œuvre des travaux de réseaux route des Pinoux.

Jean LAURENT est allé à la Maison de l'Eau à Pont de Vaux pour une réunion sur le zéro phyto dans les cimetières. Il a également rencontré une représentante de la Maison Familiale et Rurale de Bâgé pour accueillir des jeunes en stage pendant les plantations.

La commune recevra un prix à Péronnas pour son aménagement paysager.

⇒ **Commission Voirie** : Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN :

Jean LAURENT a relancé la SOCAFL concernant l'état de la Rue du Chêne.

⇒ **Commission Bâtiments** : Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH :

Denis CATHERIN revient sur les travaux de plomberie à la cure et sur la visite qui a eu lieu au stade pour faire le point des aménagements effectués. Les extincteurs ont été contrôlés et quelques uns seront à changer. Les contrôles de sécurité vont avoir lieu.

⇒ **Commission Urbanisme** : Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT :

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Une réunion concernant le PLUI a eu lieu à la nouvelle communauté de communes avec l'Agence d'ingénierie qui continue à suivre le dossier. La commune de Manziat conservera bien son POS jusqu'au passage en PLUI et au plus tard jusqu'au 31/12/2019. Parallèlement, le SCOT est également à l'étude entre Pont de Vaux, le Pays de Bâgé et Pont de Veyle.

Séance du Conseil Municipal du 26 avril 2017

Membres en exercice : 19

Absents excusés : APPERT Annie, ARNAL Stéphane, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, PENIN Jacques. / **Pouvoirs** : APPERT Annie à CATHERIN Agnès, ARNAL Stéphane à LARDET Denis, PENIN Jacques à LAURENT Jean

➤ Procès-verbal de la séance du 29 mars 2017: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité des 13 membres présents.

M. le Maire informe le conseil qu'Arnaud COULON et Thierry BOYAT participent en ce moment à une réunion pour la mise en place du SCOT et rejoindront le conseil, si possible, en cours de soirée.

Il l'informe ensuite que la secrétaire générale Audrey JOSA quittera la commune le 1^{er} juillet 2017 pour une mutation. Une annonce a été diffusée sur le site internet officiel Cap territorial pour son remplacement. Les entretiens sont prévus le mercredi 10 mai avec M. le maire, Agnès CATHERIN, Stéphanie BERNARD et Jean LAURENT.

M. le Maire revient sur le projet éolien de la société VALOREM. Une réunion a eu lieu entre les élus de Bâgé la Ville, Chevroux, Ozan et Manziat le 8 mars afin de faire le point sur l'insuffisance de communication de Valorem. Un courrier a été envoyé à la société lui expliquant que les élus souhaiteraient avoir les informations avant qu'elles paraissent sur le blog de Valorem. Une réponse a été faite par la société Valorem, expliquant que le manque de communication découle du retard pris dans les mesures de vent et donc du manque d'information sur la faisabilité du projet. En conclusion, Valorem informe les élus que les résultats des études viennent d'être connus et que le projet n'ira pas à son terme, les conditions n'étant pas réunies pour qu'il soit viable. Il a donc été demandé à Valorem de rédiger une note

d'information expliquant le dénouement des études et les raisons de l'arrêt du projet, qui sera distribuée avec le prochain Manziat infos de juin. Valorem s'est également proposé de venir expliquer, plus précisément aux élus, les raisons de l'abandon du projet.

M. le Maire en profite pour remercier les élus pour leur attitude responsable dans ce dossier, quelle qu'ait été leur position, et pour les discussions constructives qui ont pu avoir lieu.

Il rappelle enfin que 19.6% de l'électricité consommée en France en 2016 provient des énergies renouvelables, la transition énergétique étant bien en route.

M. le Maire remercie le personnel de la mairie pour la préparation des élections et leur présence au dépouillement, ainsi que les élus qui ont tenu le bureau de vote. La participation au 1^{er} tour des élections présidentielles s'est élevée à 86,08%, la plus élevée des communes alentours. Il en était déjà de même en 2012 avec également près de 86% de participation.

Le tableau de tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 est rempli.

M. le Maire remercie Agnès CATHERIN, les membres du CCAS et les bénévoles des associations des Amis du Patrimoine, du Tennis Club, du Restaurant scolaire et des Gaz à fonds pour leur présence et leur aide au bon déroulement du banquet des anciens.

Il rappelle enfin que la commune a obtenu le prix de l'aménagement paysager 2016 de la part du Comité Départemental du Fleurissement, et pourrait recevoir une première fleur dans les années à venir.

Il remercie les élus de bien vouloir se mobiliser pour la cérémonie du 8 mai.

Jury d'assises : tirage au sort.

M. le Maire informe le Conseil que la Commune doit, comme tous les ans, tirer au sort 6 personnes sur sa liste électorale pour la constitution des listes préparatoires annuelles du jury d'assises. Les personnes tirées au sort devront être âgées de plus de 23 ans. M. le Maire demande donc au plus jeune des conseillers de tirer au sort dans la liste électorale ces six personnes.

Elles seront informées personnellement de leur tirage au sort et les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'Assises pourront éventuellement faire une demande de dispense.

1) DM n°1 au budget de la commune

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la commune car les dotations n'étaient toujours pas en ligne le jour du vote du budget alors qu'elles étaient annoncées 2^e quinzaine de mars.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget principal ;

Considérant que la DGF avait été évaluée à 125 000€ de manière pessimiste et qu'elle est en réalité notifiée à 135 401€, et que la DSR prévue à 25 000€ est notifiée à 27 289€ ;

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	+ 12 690	7411	Dotation forfaitaire (DGF)	+10 401
			74121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	+2 289
TOTAL		+ 12 690	TOTAL		+12 690

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2138/177	Cantine scolaire	+ 12 690	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 12 690
TOTAL		+ 12 690	TOTAL		+ 12 690

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

2) Location exceptionnelle à l'association L'NRJ

M. le maire indique au conseil qu'une nouvelle association communale veut louer la salle des fêtes pour des cours de danse. L'association « Studio Art'n'Dance » avait fait la même demande, de proposer des cours de danse dans la salle des fêtes pour utiliser la scène, il est donc proposé de lui appliquer le même tarif de 20€ de l'heure (délibération du 24/09/2014).

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide ce tarif de 20€ de l'heure pour la location de la salle des fêtes à l'association L'NRJ.

Arrivée de Thierry BOYAT

3) Ralentisseurs route de Chevroux : demande de subvention au titre des amendes de police

M. le maire rappelle au Conseil que la commune souhaite installer des ralentisseurs Route de Chevroux, car les coussins berlinois sont en bien mauvais état. En effet, il y a beaucoup de passage sur cette route, ce qui endommage rapidement les coussins en plastique qui se détachent et deviennent dangereux. Des ralentisseurs en enrobé, homologués CERTUS, permettraient de résoudre le problème et de maintenir la sécurité car les véhicules roulent bien trop vite.

Les travaux sont estimés à 7 266€ HT soit 8 719.20 € TTC.

M. le Maire informe le conseil que cette opération pourrait bénéficier de subventions au titre des amendes de police, en raison de leur caractère d'aménagement sécuritaire en agglomération.

Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
7 266	Amendes de police (15%): 1 089.90
	Autofinancement : 6 176.10
Total HT : 7 266	Total HT : 7 266

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

4) Cheminement accessible au cimetière: demande de subvention au titre de la DETR et de la dotation territoriale

M. le maire rappelle au Conseil que la commune a créé une zone pour accueillir les cavurnes, vers le jardin du souvenir et les columbariums. Or cette zone n'est pas accessible, située au fond du cimetière, car il faut traverser la terre. La commune envisage donc de réaliser un cheminement en enrobé, comme les deux allées principales, pour que tout le monde puisse y accéder.

Les travaux sont estimés à 8 090€ HT soit 9 708€ TTC.

M. le Maire informe le conseil que cette opération pourrait bénéficier de subventions au titre de la DETR et de la dotation territoriale, en raison de sa vocation à rendre accessible ce lieu indispensable.

Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
8 090	DETR (20%): 1 618
	Dotation territoriale (15%) : 1 213.50
	Autofinancement : 5 258.50
Total HT : 8 090	Total HT : 8 090

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

5) Façades de la bibliothèque: demande de subvention au titre de la Dotation territoriale

M. le maire rappelle au Conseil que la commune souhaite réhabiliter les façades de la bibliothèque qui sont très abîmées et n'assurent plus l'étanchéité du bâtiment, et donnent au bâtiment un aspect dégradé alors qu'il est situé au centre bourg, à proximité d'équipements neufs.

Les travaux sont estimés à 14 990€ HT soit 17 988 € TTC.

M. le Maire informe le conseil que cette opération pourrait bénéficier de subventions au titre de la dotation territoriale, en raison de son caractère de revalorisation du patrimoine du centre bourg.

Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
14 990	Dotation territoriale (15%) : 2 248.50
	Autofinancement : 12 741.50
Total HT : 14 990	Total HT : 14 990

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN :

Jean LAURENT explique que la SOCAFL s'est engagée à refaire une partie de la route du Chêne. Les peupliers qui ont été coupés ont été en partie ramassés par une entreprise.

Il s'est rendu à l'assemblée générale du Comité de Fleurissement avec Daniel BORJON. La Commune a reçu le prix de l'aménagement paysager 2016, cinq rosiers et un bon d'achat de 100€. Une réunion va être organisée avec les bénévoles de la

commune pour voir ce qu'ils souhaiteraient réaliser dans la perspective que la commune obtienne une fleur sans toutefois dépasser le budget annuel alloué pour le fleurissement. Jean LAURENT en profite donc pour les remercier une fois encore car leur aide est bien précieuse et l'ambiance toujours agréable. Tous ceux qui souhaiteraient rejoindre ce groupe peuvent le faire.

Il précise que des étudiants de la maison familiale de Bâgé viendront le 9 mai pour réaliser des travaux pratiques de bêchage et plantation, puis dans quelques temps de désherbage.

⇒ **Commission assainissement/environnement** : Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN :

Luc VOISIN revient sur les buis du monument au mort dévorés par les chenilles et qu'il faudra retirer. Il procède ensuite à la lecture d'un courrier commune de la DREAL et de la DRAAF rappelant l'interdiction pour les communes d'utiliser des produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier 2017. Les désherbants bio-contrôle, d'origine végétale (colza, géranium) étant en revanche autorisés, il est proposé de les tester sur certaines zones délimitées pour décider ensuite de les généraliser ou non. Cela sera discuté avec les agents techniques.

Concernant l'assainissement, une réunion a eu lieu avec le cabinet MERLIN. Les études de branchement ne sont pas finalisées, certains riverains n'ont pas été rencontrés et certains résultats ne sont pas cohérents, le cabinet va affiner le dossier. De plus, le coût estimatif des travaux paraissant exorbitant, certaines options vont être retirées.

L'entreprise SIAC a été reçue par la Préfecture, en présence de M. le Maire, pour présenter son projet d'assainissement autonome par épandage. La Préfecture insiste pour que le plan B soit le traitement par la station d'épuration de la commune. Cela devra donc être acté dans un avenant préparé en amont avec la Saur, qui permettra de facturer l'entreprise si cette solution devait être mise en œuvre. M. le Maire a donné au Directeur de l'entreprise les coordonnées de sociétés proposant des cuves afin qu'il se renseigne sur les prix et que le projet avance. Il rappelle qu'au mois de septembre l'entreprise ne devra plus déverser d'effluents dans la station.

⇒ **Commission Communication** : Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN : Stéphanie BERNARD revient sur la soirée des sponsors des Vendanges de l'humour qui a eu lieu pour présenter le programme de l'année qui sera les 20 ans de l'association. La présence de Jeanfi JANSSENS à MANZIAT le mercredi 29 novembre est validée. Les membres de l'association ont salué l'implication de M. le Maire dans l'organisation du spectacle de Topick à MANZIAT.

La prochaine réunion permettra de réfléchir à la couverture du prochain bulletin, de comparer les devis des feux d'artifice, d'approfondir l'offre de décorations de Noël reconditionnées. Il faudra du monde pour préparer la cérémonie du 8 mai.

⇒ **Commission CLES** : Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH :

Agnès CATHERIN remercie les membres du CCAS et des associations pour le repas des anciens qui a rassemblé 156 personnes.

La commission va se réunir le 13 mai pour parler de la convention de mise à disposition des futurs terrains de tennis et des tarifs des salles.

La pièce de théâtre « un loto à la con » devrait être présentée le 27 janvier à Manziat.

⇒ **Commission Bâtiments** : Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH :

Denis CATHERIN revient sur les travaux de l'annexe de la mairie et sur le bilan de consommation électrique des bâtiments.

⇒ **Commission Urbanisme** : Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT :

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Il revient sur le contrôle qui a eu lieu avec le SPANC à Terres de France, les deux micro-stations prévues n'ayant pas encore été réalisées.

Questions diverses

-Les commissions de la nouvelle communauté de communes commencent à se mettre en place.

M. GUILLERMIN sera le président du SCOT, les représentants pour Manziat seront Arnaud COULON et Thierry BOYAT.

Daniel ROHRBACH revient sur la commission Patrimoine et Culture, qui a fait un premier état des lieux des différents équipements et de leur bilan. Une prochaine journée de visite des équipements est prévue.

-Le salon du tourisme de l'Ain se déroule à MANZIAT le 27 avril.

-M. le Maire revient sur l'assemblée générale du SIEA qui a fait le point sur le déficit lié à la mise en place de la fibre optique. Un audit sera effectué sur réso-liain et l'opportunité de fibrer l'intégralité du département. Le SIEA va devenir un syndicat mixte pour permettre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au département de l'Ain et aux EPCI de l'intégrer. La participation exceptionnelle pour l'année 2017 de 3€ par habitant, en plus de la cotisation annuelle, a été actée, une dépense de plus pour les communes.

-M. le Maire explique au conseil qu'il a organisé une réunion d'information sur l'utilisation d'un défibrillateur à l'attention du football club, suite à l'installation par la commune d'un appareil au stade. Amandine DOUILLET (pompier formateur Manziat) et Lionel DUROCHAT (pompier formateur à BAGE) ont tous deux animé la séance et ce bénévolement. Malheureusement et au grand regret de M. le Maire et du président du football club, seulement une dizaine de personnes se sont déplacées. M. le Maire a fait le nécessaire pour qu'il y ait un défibrillateur au stade ainsi qu'une formation pour l'utiliser, il ne pourra donc rien être reproché aux élus concernant cette action.

-Il revient ensuite sur le parcours des sapeur-pompiers qui s'est déroulé à Pont de Veyle et pour lequel 95% des sapeurs-pompiers volontaires de Manziat se sont mobilisés, ce qui est exemplaire. Il les félicite vivement pour leur participation, leur état d'esprit, et pour les prix qu'ils ont gagnés.

-Le nouvel agent technique, Guy BROYER, remplaçant momentanément Philippe FERRAND, donne pleine satisfaction.

-Christian CATHERIN revient sur le bilan du syndicat d'endiguement, qui ne fera pas de travaux, mais augmente sa cotisation d'1%, soit 2 294.38€.

-M. le Maire précise enfin qu'il n'est pour l'instant pas question, même si des bruits courent, d'interdire les bals mais qu'il regrette l'attitude des personnes qui profitent de ce type de manifestations pour dégrader la commune. Si une telle décision devait être prise un jour, il est bien évident qu'elle serait réfléchie avec l'ensemble du conseil municipal.

Séance du Conseil Municipal du 31 mai 2017

Membres en exercice : 19

Absents excusés: ARNAL Stéphane, DURUPT Nadège, BOYAT Thierry pour les délibérations.

☞ Procès-verbal de la séance du 26 avril 2017: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec une abstention d'un membre alors absent.

M. le Maire présente Véronique HUTH au conseil, qui sera la nouvelle directrice des services à compter du 1^{er} juillet 2017. Cette spécialiste des marchés publics et des finances en provenance de la commune de CHARNAY-LES-MACON souhaitait ainsi retrouver une collectivité de taille plus humaine pour finir sa carrière.

1) Terrains de tennis à l'espace du Chêne : plan de financement définitif

M. le maire rappelle au Conseil que par délibération du 9 mars 2016, la commune s'est engagée sur le projet de construction de deux cours de tennis au cœur de « l'espace du chêne ».

Les travaux sont estimés à 88 552.80€ HT soit 106 263.36 € TTC pour la construction de deux cours.

Des subventions ont été demandées au titre de la DETR, de la dotation territoriale ainsi qu'une aide de la région. M. le Maire précise que la région n'a toujours pas rendu de réponse et ne pourra pas le faire avant le 30 juin 2017.

Le plan de financement actuel est donc le suivant :

DEPENSES	RECETTES
88 552.80	DETR (20%) : 17 710 Dotation territoriale (15%) : 13 283 Région ARA: NC Autofinancement : 57 559.80
Total HT : 88 552.80	Total HT : 88 552.80

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

M. le Maire précise que le terrain sur lequel seront construits les tennis appartient à la CCPB et que celle-ci devrait le rétrocéder à la commune. Parallèlement la nouvelle CCPBPV va investir dans le terrain de foot à BAGE et dans l'éclairage de ceux de FEILLENS.

Les travaux de construction des terrains ont débuté, le terrassement a nécessité la mise en place de plus de cailloux que prévu en raison de la mauvaise qualité du sol. Il y aura donc un surcoût, mais le coût final des travaux restera inférieur au montant des dépenses subventionnables (88 552.80€ HT).

2) Modification du règlement de location de la salle des fêtes

La trésorerie ne va bientôt plus prendre en charge les titres de recettes inférieurs à 15€.

Le règlement jusqu'alors en vigueur de la salle des fêtes amenait à faire payer aux particuliers l'intégralité de la location au moment où ils retenaient la salle, et la casse éventuelle après la location, avec un forfait minimum de casse de 5€.

Il est désormais proposé de facturer deux tiers de la location au moment de la signature de la convention de location, et le dernier tiers plus casse éventuelle, avec toujours le forfait minimum de 5€, au moment de la restitution de la salle. Dans le cas d'une gratuité de salle avec un prêt de vaisselle, un forfait de 15 € sera appliqué en cas de casse.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le nouveau mode de facturation et le nouveau tarif proposés.

3) Modification du règlement de location du gymnase

La trésorerie ne va bientôt plus prendre en charge les titres de recettes inférieurs à 15€.

Le règlement jusqu'alors en vigueur du gymnase amenait à faire payer des locations à 5€ et 10€ de l'heure selon si l'association sportive était sur le territoire ou pas de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé (désormais Communauté de Communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux).

Il est désormais proposé de maintenir les prix précédemment fixés mais d'imposer un temps minimum de location :

Tarif 2 : 5 € avec minimum de 3 heures de location

Tarif 3 : 10 € avec minimum de 2 heures de location

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte les nouveaux tarifs proposés.

4) Modification du règlement de location de la bibliothèque

La trésorerie ne va bientôt plus prendre en charge les titres de recettes inférieurs à 15€.

Le règlement de la bibliothèque jusqu'alors en vigueur amenait à faire payer les locations des salles à 5€ de l'heure.

Il est désormais proposé de maintenir le prix précédemment fixé mais d'imposer un temps minimum de location :

Salle bibliothèque : 5 € de l'heure avec minimum de 3 heures de location

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le nouveau tarif proposé.

5) Modification des tarifs des cours informatiques

La trésorerie ne va bientôt plus prendre en charge les titres de recettes inférieurs à 15€.

Les cours informatiques étaient jusqu'alors facturés au tarif de 10€ la période.

Il est désormais proposé de fixer ce tarif à 15€ la période.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le nouveau tarif proposé.

6) Convention de servitude avec le SIEA aux Combes

M. le Maire explique au Conseil que pour alimenter les 5 lots du lotissement dit des Combes, le SIEA doit survoler le domaine public au niveau de la parcelle ZK 235.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise M.

le Maire, à confirmer son accord pour la création de cette servitude.

7) Tarification des TAP pour la rentrée 2017

Suite à la fusion des communautés de communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux, les TAP doivent être harmonisés.

L'ex CC du Pays de Bâgé s'occupe du recrutement des animateurs, de la gestion de leurs plannings et de la gestion des inscriptions des enfants. Elle prend en charge une partie des frais de personnel, le matériel et le reste des frais de personnel étant à la charge des communes qui perçoivent le fonds d'amorçage de 50€ par enfant. Les TAP sont gratuits pour les familles.

L'ex CC de Pont de Vaux n'est pas partie prenante pour les TAP. Seules trois communes pratiquent les TAP sur le territoire de l'ex CCPV, Pont de vaux, St Bénigne et Chevroux.

La Commune de Pont de Vaux fait payer les TAP 20€ par enfant et par an.

La nouvelle CC Bâgé / Pont de Vaux n'ayant pas tranché sur la question de l'harmonisation des TAP sur le territoire lors du dernier conseil communautaire et les inscriptions pour la prochaine rentrée à Manziat se déroulant le 10 juin, M. le Maire propose de maintenir le fonctionnement actuel des TAP pour la rentrée 2017-2018. En effet, il paraît compliqué de modifier les TAP pour la prochaine rentrée même si le nouveau gouvernement rendait cela possible. Les animateurs sont recrutés, les plannings des professeurs d'école sont calés et les parents se sont organisés en fonction des horaires pour la rentrée prochaine.

En fonction des textes qui vont être promulgués, la commune devra se positionner pour les rentrées scolaires à venir.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le maintien des TAP à l'identique pour la rentrée 2017/2018.

Arrivée de Thierry BOYAT

Comptes rendus des commissions :

⇒ **Commission Voirie** : Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN:

Jean LAURENT remercie une fois encore les bénévoles du fleurissement pour leur aide précieuse. Il rappelle que des élèves de la MFR de Bâgé ont été accueillis pour désherber, bêcher, et aider aux plantations. Ces travaux pratiques ont été une réussite, et M. le Maire souhaite qu'ils se renouvellent.

Le syndicat des eaux poursuivra les travaux de renouvellement des canalisations d'eau route de Chevroux et rue Vieille durant les mois de juin et juillet.

L'entreprise De Gata va réaliser les travaux de PATA pour réparer les routes.

Une bouche à incendie trop ancienne sera à changer.

M. le Maire en profite pour indiquer que le SIEA doit installer une structure devant le NRO 2 situé à Chanfant afin que les agents qui interviennent sur l'armoire soient à hauteur, celui-ci ayant été surélevé à son installation afin d'éviter des dommages en cas de crue de la Saône. Il a été mis en avant le fait que l'emprise de la voie communale est telle qu'il semble compliqué d'implanter une structure supplémentaire sur le devant de l'armoire. Ce NRO a déjà été déplacé une fois suite à une mise à niveau demandée par orange, maintenant il faudrait encore le déplacer afin que les techniciens soient à hauteur, faire et défaire.... Il n'y aura aucune incidence financière directe pour la commune.

M. le Maire se rendra à la réunion du SIEA qui va avoir lieu à FEILLENS et en profitera pour rappeler que la demande de raccordement à la fibre de l'entreprise D'CLIC est toujours en attente malgré son caractère urgent.

L'agent technique en arrêt depuis fin décembre a repris à mi-temps thérapeutique début mai.

M. le Maire invite les conseillers à ouvrir l'œil lorsqu'il pleut afin de repérer les fossés qui seraient à curer.

De même, la commission voirie est invitée à faire le point sur les marquages au sol à réaliser.

⇒ **Commission assainissement/environnement** : Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN: Luc VOISIN revient sur sa rencontre avec les agents, accompagné de Jean LAURENT, concernant l'interdiction des produits phytosanitaires. Un nouveau produit naturel a été testé mais le résultat semble peu convaincant. Il faudra certainement en tester un autre. Mais il faudra aussi apprendre aux habitants à vivre avec quelques brins d'herbe qui pourront dépasser des pavés ou des massifs.

Un habitant avait signalé des abeilles mortes dans sa propriété à Saint Laurent des Sables. M. le maire et deux adjoints se sont

rendus sur place pour y constater qu'effectivement quelques abeilles étaient mortes. Il a été proposé au riverain de contacter la DDPP de l'Ain, service « réseau de surveillance des mortalités massives aiguës et des maladies classées dangers sanitaires de première catégorie des abeilles » pour leur signaler le problème.

Thierry BOYAT explique qu'en effet les apiculteurs ayant des ruches vers la Lie Pontée, Chevroux et Ozan ont vu leurs abeilles disparaître, du moins ne pas revenir aux ruches et leur récolte a été nulle. Des spécialistes sont venus prélever des spécimens pour les analyser et découvrir si quelque chose en particulier aurait pu causer ces pertes.

M. le Maire revient sur sa rencontre avec Sogea, co-constructeur de la station, qui est revenu faire le point sur le fonctionnement de l'équipement et les problèmes rencontrés.

Luc VOISIN informe qu'une réunion publique sera organisée avec les riverains de la route des Pinoux concernant les travaux qui seront réalisés. Il s'agira alors d'expliquer en quoi ils consistent et l'importance d'avoir un raccordement conforme.

⇒ **Commission Communication** : Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN : Stéphanie BERNARD remercie tous les conseillers qui ont participé à l'organisation de la cérémonie du 8 mai.

Elle rappelle que le Manziat Infos sera distribué le week-end du 23 juin.

Des décorations de Noël ont été commandées pour les façades de la mairie.

Une réunion aura lieu avec les directeurs d'écoles le 20 juin afin de voir si les enfants peuvent réaliser la page de couverture du bulletin municipal et du calendrier des fêtes.

Enfin elle invite chacun à donner son avis sur les noms proposés par la commission communication intercommunale pour le nouvel EPCI.

⇒ **Commission CLES** : Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH:

Agnès CATHERIN et M. le Maire ont rencontré les bénévoles de la bibliothèque le 9 mai. Il y a 285 inscrits dont 157 adultes. 5 animations scolaires ont été réalisées, ainsi qu'une lecture mensuelle à la MARPA qui ravit les résidents. Le 21 octobre aura lieu le spectacle de la bibliothèque. C'est Daniel ROHRBACH qui représentera la commune à la réunion de la bibliothèque municipale du 2 juin car il est difficile pour les autres de se libérer un vendredi matin.

Agnès CATHERIN revient sur la rencontre avec l'association du Tennis, accompagnée de M. le Maire et de la commission. La convention pour la mise à disposition des terrains de tennis est en cours de préparation.

Elle a également assisté à l'Assemblée Générale de l'ADMR.

⇒ **Commission Bâtiments** : Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH:

Denis CATHERIN revient sur les travaux des cours de tennis qui ont débuté. Il y a aura des travaux supplémentaires car de l'argile a été trouvée et les fondations ont donc du être consolidées.

⇒ **Commission Urbanisme** : Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT:

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Il revient sur les travaux non conformes de Terre de France, qui n'a pas réalisé les micro-stations indiquées au permis et continue donc de déverser directement au fossé l'intégralité des eaux usées de l'entreprise, ce qui ne peut être toléré. Un recommandé a donc été envoyé au gérant qui ne l'a pas retiré. Il n'y a pas de raison que les habitants de la commune doivent se mettre en conformité concernant leur assainissement et que l'usine Terre de France puisse continuer à déverser au fossé. S'il le faut une procédure sera enclenchée.

Denis CATHERIN revient ensuite sur la demande de riverains de la RD qui souhaitent réhabiliter deux logements en ayant une dérogation pour ne pas prévoir les deux places de stationnement par logement exigées par le Plan d'occupation des Sols. Cela a été refusé, le stationnement étant toujours problématique. Les problèmes de la rue de la Résistance en sont une bonne illustration, le stationnement des véhicules y étant très gênant car les places sont insuffisantes.

Denis CATHERIN se rendra à une réunion organisée par la Préfecture le 21 juin concernant le règlement départemental de défense contre l'incendie. Il s'agit de savoir à quelle distance des bâtiments les bornes doivent être implantées.

Questions diverses

-M. le Maire revient sur le spectacle de Jeff PANACLOC qui a fait salle comble et a été une très bonne expérience que la commune est prête à renouveler.

-L'agent en charge de l'urbanisme reprendra son service début juin. M. le Maire remercie Corinne SIBELLAS qui a géré cette absence et qui a très bien su s'adapter.

Il remercie le Sergent-Chef Romain REVEL et son équipe de pompiers bénévoles pour leurs interventions ludiques dans les écoles et pour les ateliers organisés avec les enfants. L'expérience a été très positive. Une manœuvre générale aura lieu à l'école publique en novembre afin que les sapeurs-pompiers puissent s'approprier la configuration des lieux.

La commune a organisé une formation avec le personnel de l'école et des TAP concernant la manipulation des extincteurs.

-M. le Maire informe le conseil que ce sont les époux MARCELLIN qui vont reprendre le bar le Manziaty à compter du mois de juillet. Il leur souhaite une belle réussite.

-M. le Maire informe qu'un représentant de la société SPIE, missionné par Orange, est venu présenter une proposition de reconduction de la convention de location pour l'antenne Orange, qui va désormais être sous-louée à Free. Des négociations sont en cours concernant le loyer pour que la commune retire également un bénéfice de ce montage.

M. le Maire informe qu'une réunion a eu lieu en mairie avec les représentants de la CCI, du syndicat mixte Bresse val de Saône, de l'Union des commerçants de Pont de Vaux et des commerçants de Manziat pour leur proposer de mettre en place une union commerciale afin, entre autre, de participer à une opération proposant des chèques cadeaux. Ainsi les entreprises pourraient offrir ces chèques à leurs employés, qui seraient utilisés sur le territoire, au lieu de chèques cadeaux classiques. M. le Maire rappelle que cette réunion a été très appréciée et que les commerçants vont y réfléchir.

Il revient ensuite sur la fin du projet éolien, une lettre d'information ayant été demandée à Valorem afin d'expliquer à la population des quatre communes concernées les raisons de l'abandon du projet ainsi tout le monde aura le même écho. Il souhaite également qu'une réunion soit organisée. Cela permettra d'éviter les affabulations.

-Annie APPERT s'interroge sur le mode de facturation des ordures ménagères et notamment sur le poids appliqué. Une levée minimum est comptée tous les quatre mois pour un poids minimum de 10 kg par personne, afin que certains ne tentent pas de ne jamais sortir leur poubelle et de se débarrasser autrement des déchets ménagers. Un éclaircissement sera demandé à la CCPBPV.

Luc VOISIN rappelle que même si les habitants trient leurs déchets et donc que le volume de ces derniers diminue, le coût de traitement lui est de plus en plus élevé.

Enfin le problème de stationnement rue vieille, face au garage Gauthet, est évoqué.

Accédez au Très Haut Débit
Testez votre éligibilité
www.reso-liain.fr